



Humiliation et injustice !

C'est ainsi que Costa Gavras le célèbre cinéaste grec décrit les sentiments de son peuple vis-à-vis de la situation dramatique de son pays.

La CFDT CELR a déjà communiqué sur les résultats financiers de la Caisse et du Groupe. La visite récente de l'expert comptable auprès du comité d'entreprise, M Flage, n'a pu que confirmer nos certitudes sur l'étendue des dégâts. Manifestement, les dirigeants de la CNCE n'ont eu de cesse de transformer l'or en plomb !

Si les clients nous confient leurs économies, c'est parce que les banques présentent des garanties basées sur leurs fonds propres. Cette confiance se mesure par des ratios définis dans trois accords internationaux signés à Bâle. Dans ces domaines, il n'y a pas de place pour la discussion. Si on ne respecte pas ces normes, il faut changer de métier !

D'une banque opulente qui avait du mal à cacher à ses employés la hauteur de ses réserves, Charles Milhaud et ses acolytes en ont fait, en quelques mois, une structure à la recherche de fonds propres ! M Carceles, dit la même chose, mais en terme diplomatique, lorsqu'il nous écrit, dans son courrier d'accompagnement à l'annonce de l'intéressement : « *le Groupe BPCE est sur la voie du retour à la rentabilité* ». Aucune équivoque : les destins de la CELR et de BPCE sont liés.

Mais quelle est la situation réelle des fonds propres du Groupe, partie essentielle de notre bilan ?

De façon parfaitement transparente, nous savons que désormais le Groupe BPCE doit 10 milliards d'euros : sept milliards à l'Etat et trois à ses sociétaires !

Le remboursement de cette énorme dette va nous handicaper lourdement dans les années à venir, sur bien des plans, au moins jusqu'en 2013 d'après François Pérol, tant dans la relation clientèle que dans les rapports sociaux. En attendant, inutile d'attendre quelconque redescende de dividendes de BPCE, bien au contraire. BPCE qu'il faut recapitaliser d'une manière ou d'une autre.

Bien sûr l'heure devrait être à la recherche des responsables et des coupables. Comment peut-on en être arrivé là ? Mais, même si un procès avait lieu et que la justice passe... les trous n'en seraient pas comblés pour autant.

Comment dans notre profession où tout est normé et encadré, a-t-on pu mettre ainsi tous les œufs dans le même panier ? Plus de 600 millions de fonds propres de la CELR sur le milliard affiché, sont dans la nébuleuse BPCE. L'évènement financier pour 2009 est la dépréciation à hauteur de 32 millions de la valeur des titres de participations de la CELR. Nous avons réussi à passer cette nouvelle

épreuve en puisant dans les réserves accumulées les années précédentes. Réserves accumulées dans le Fond sur les Risques Bancaires Généraux (FRBG).

Pour certains écueils, qui n'avaient plus ces provisions, à l'instar de la Caisse d'Épargne de Paris, il a fallu afficher un résultat quasiment à zéro : 6 millions d'€ de résultat pour l'Île de France, à comparer avec les 50 millions pour une Caisse régionale modeste comme celle du LR.

Dans ces conditions, **les rapports sociaux, qui sont essentiellement basés sur la répartition du bénéfice, ne peuvent être qu'exécrables !**

En quoi consiste le nouveau Plan Stratégique BPCE : « *l'essentiel des efforts de la Banque Populaire, des Caisses d'Épargne et de Natixis doit être concentré au remboursement de la dette !* »

Une entreprise qui a perdu la confiance de ses clients et n'a plus de moyens financiers ne possède plus qu'un seul atout : **la qualité de son personnel.**

De cela, il faut que nos employeurs en soit pleinement conscients. Sinon, les plus dynamiques et les entrepreneurs d'entre nous, sans doute les plus jeunes aussi, partiront.

Le personnel, lorsqu'il prend conscience de cette situation, la vit comme une injustice profonde et une violente humiliation.

INJUSTICE, bien évidemment, ce n'est pas la banque de détail qui a fait les trous, mais c'est elle qui devra les boucher sur le dos des clients et du personnel.

HUMILIATION, quel autre sentiment que l'humiliation, lorsque la BPCE annonce entre Noël et le Jour de l'An un montant faramineux de dépréciation à défalquer des résultats 2009. Humiliation surtout pour nos dirigeants régionaux, transformés en simples télégraphistes, qui, non seulement ne décident plus de rien, mais doivent s'exécuter et trouver les sommes demandées à l'heure dite.

Avouons qu'Injustice et Humiliation ne sont pas des éléments moteurs pour donner le moral !

L'expérience du Crédit Lyonnais devrait nous éclairer. Le puissant Lyonnais, banque universelle de 80 000 employés, est devenu LCL, succursale du Crédit Agricole, avec moins de 20 000 salariés.

La Banque n'est pas une entreprise comme les autres, elle ne peut pas disparaître du jour au lendemain, sauf à spolier les épargnants. Du coup, certains peuvent penser que tout continue comme avant. Bien sûr, personne ne songe voir disparaître l'enseigne Caisse d'Épargne ou Banque Populaire.

Si la marque aux chevrons, modèle d'inventivité automobile, n'a pas disparu des catalogues, ce n'est pas le cas de l'entreprise elle-même, Citroën.